

CSA ministériel reconvoqué du 27 février 2024

A l'ordre du jour de ce CSA ministériel figurait un point pour avis relatif à deux projets de décrets relatifs au corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime (PTM), l'un statutaire, l'autre sur l'échelonnement indiciaire ; et un deuxième point, sans vote, concernant le rapport social unique (RSU) 2022.

Dans sa déclaration liminaire, la FSU Ecologie a mis l'accent sur l'impact de l'actualité sur les missions et les conditions de travail des agent.es du pôle ministériel : suites du remaniement ministériel, crise agricole, décret budgétaire d'annulation de crédits.

Les signaux d'affaiblissement des politiques de l'environnement portées par ce gouvernement et notre pôle ministériel se multiplient et le malaise grandit parmi les agent.es publics.ques.

Pour la FSU Ecologie, concernant la crise agricole, les quelques expressions du ministre pour défendre et soutenir les services, les agent.es et de leur mission restent insuffisantes. Elles sont pourtant très attendues par les personnels dans tous les services.

Concernant l'annulation de crédits qui touche en premier lieu notre pôle ministériel, la FSU Ecologie a demandé qu'un point spécifique lui soit consacré lors du CSA ministériel prévu le 14 mars prochain, en présence du ou des ministres. La FSU Ecologie attend des explications sur les coupes qui vont être opérées, pour chacun des programmes budgétaires de notre pôle ministériel.

Si le schéma d'emplois des services n'est pas concerné, la FSU Ecologie a insisté pour qu'il en soit de même dans les établissements publics fonctionnant sur dotation de l'Etat, en les dotant d'un budget leur permettant de saturer leur plafond d'emplois.

➤ [Lire la déclaration liminaire complète](#)

Le Secrétaire général confirme que le schéma d'emploi des services n'est pas remis en question. Concernant les coupes budgétaires, il appartient à chacun des pilotes de programmes (les directeurs des directions générales d'administration centrale) d'en identifier la répartition. Il accède à la demande d'un point spécifique formulé par plusieurs organisations syndicales et donne rendez-vous au CSA ministériel du 14 mars prochain pour en reparler.

La FSU a insisté à nouveau sur le fait que ces coupes budgétaires ne devaient pas concerner les dotations des établissements publics et qu'elle y serait particulièrement vigilante.

Point n°1 - projets de décrets relatifs au corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime (PTEM)

Le corps des PTEM est un petit corps oublié qui concerne 24 agent.es, dont 22 travaillent à l'ENSM et 2 en lycée professionnel maritime (LPM).

Les projets de décret placent ce corps en extinction et ouvrent aux agent.es en place un champ des possibles, permettant de débloquent les carrières des PTEM stagnant encore au premier grade et ouvrant des perspectives d'avancement aux PTEM au deuxième grade : échelon terminal à 1015, création d'un troisième grade permettant l'accès au HEA.

La FSU considère qu'au vu de l'âge moyen des PTEM et de l'estimation du nombre de promouvables pour le passage du deuxième grade « hors classe » au troisième grade « classe exceptionnelle », créé par le projet de décret, le doublement des possibilités maximales de promotion aurait pu être a minima doublée. Elle a également interrogé l'administration sur les conditions de promotion de « hors classe » à « classe exceptionnelle » et la nécessité de modifier les lignes directrices de gestion sur les promotions, ministérielles comme au sein de l'ENSM.

Elle rappelle à ce sujet le différend existant sur l'évaluation professionnelle spécifique des enseignant.es.

Elle interroge sur les futurs recrutements et constate que c'est un chantier ... vierge !

Elle demande par ailleurs à l'administration de ne pas oublier les deux collègues PTEM enseignant en LPM, notamment sur le versement de leurs primes spécifiques.

La FSU Ecologie a choisi de s'abstenir, les évolutions prévues restant malgré tout attendues par les agent.es concernée.es.

➤ [Lire la déclaration liminaire](#)

Point n°2 – RSU 2022

Il s'agit d'un document très riche d'informations sur la structure sociale du pôle ministériel avec des données compilées de l'année 2022 sur la rémunération, le recrutement, etc

La FSU Ecologie est consciente du volume de travail en amont pour aboutir à ce document et salue le travail des agent.es de la DRH ministérielle comme des services RH de proximité, qui dans les services et en établissement public, ont contribué à alimenter la base de données sociales et les remercie.

Au-delà de l'examen lors de ce CSA ministériel, elle appuie le fait que ce document doit être un outil utile lors des concertations / négociations menées au sein du pôle ministériel et renouvelle sa demande d'en faire une base pour un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines du pôle ministériel.

➤ [Voir nos remarques formulées à la lecture du document](#)

FSU Ecologie / Sne-FSU
22 rue Malmaison - 93170 Bagnolet
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37